

CD/PV.53
5 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 5 février 1980, à 10 heures.

Président : M. D.S. McPHAIL (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALLAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGLER
M. H. MÜLLER

Argentine : M. A. DUMONT
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : Sir James PLIMSOLL
M. A. BEHM
Mme M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. S. STAIKOV
M. B. GRINBERG
M. I. SOTIROV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G.A.H. PEARSON
M. J.T. SIMARD

Chine : M. ZHANG WEN-JIN
M. YU PEI-WEN
M. LIANG YU-FAN
M. YANG HU-SHAN
M. LUO REN-SHI
M. YU MENG-JIA
M. LIANG DE-FEN
M. YANG MING-LIANG
M. PAN ZHEN-QIANG
M. JU XIAN-JIE
M. PAN JU-SHEN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Chine (suite) : M. CHOU HSEIN-CHUEH
Mme GE YU-YUN
M. LI ZHANG-HE
M. XU LIU-GEN

Cuba : M. L. SOLA VILA
Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH
M. L.A. BARRERAS CAÑIZO
M. A. JIMENEZ GONZALEZ

Egypte : M. O. EL-SHAFEI
M. M. EL-BARADEI
M. N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. A.S. FISHER
M. A. AKALOVSKY
M. M. DALEY
M. M. SANCHEZ
M. P. SAIGADO

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KÖMIVES
M. C. GYÖRFFY
M. A. LAKATOS

Inde : M. C.R. GHAREKEAN
M. S. SARAN
M. B. SHETTY

Indonésie : M. S. DARUSMAN
M. M. SIDIK
M. I. DAMANIK

Iran : M. D. AMERI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. M. MORENO
M. C. FRATESCHI
M. F. de LUCA

Japon : M. Y. OKAWA
M. T. NONOYAMA
M. T. IWANAMI
M. R. ISHII
M. K. MIYATA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES
M. M.A. CÁCERES
Mlle L. M. GARCÍA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. T.O. OLUMOKO
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO BELAUNDE
M. A. de SOTO
M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA
M. B. RUSSIN
M. H. PAĆ
M. J. CIAŁOWICZ
M. S. KONIK

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. J. ZENKER M. M. GRACZYNSKI
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. O. IONESCU M. V. TUDOR M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	M. I.B. FONSEKA Mlle M.L. NAGANATHAN
<u>Suède</u> :	M. O. ULLSTEN M. C. LIDGARD M. B. SKALA M. H. LILJEGREN M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. M. GULLERS M. S. ERICSSON M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. ROŠEK M. P. LUKEŠ M. E. ZÁPOTOCKÝ M. J. JIROŠEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. V.K. NAZARKINE M. V.I. OUSTINOV M. M.P. CHELEPINE M. A.I. TIOURENKOV M. Y.P. KLIOUKINE M. E.D. ZAITSEV M. B.I. KORNEYENKO M. E.K. POTYARKINE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Venezuela : M. A.R. TAYLHARDAT

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC
M. M. DJOKIĆ
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaire : M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement et
Représentant personnel du
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Sous-Secrétaire général au
désarmement : M. J. MARTENSON

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 53ème séance plénière du Comité du désarmement, la première de sa session de 1980.

En tant que nouveau représentant du Canada, c'est pour moi un privilège et un honneur que de me joindre, pour la première fois, à l'effort commun que les membres du Comité déploient pour s'acquitter des importantes responsabilités qui leur incombent. Je suis vivement conscient de l'éminence de cet organisme et de la haute considération dont jouissent les représentants qui en font partie. Je sais pouvoir pleinement compter sur votre coopération et votre concours lorsque j'essaierai de diriger les travaux du Comité durant le mois de février avec, bien entendu, l'aide inestimable de notre distingué Secrétaire et Représentant personnel du Secrétaire général ainsi que des membres compétents de son secrétariat.

Pour commencer, je voudrais appeler l'attention du Comité sur l'article 37 du règlement intérieur, où il est dit que "L'interprétation simultanée est assurée et les comptes rendus in extenso des séances plénières publiques et les documents sont établis dans les langues utilisées dans le cadre du système des Nations Unies par les Etats membres du Comité qui participent à ses travaux". Lorsque le règlement a été adopté l'année dernière, les membres du Comité sont convenus d'utiliser pour le moment comme langues l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français et le russe.

Jé voudrais indiquer que la Chine a informé le Secrétaire général, le 10 décembre 1979, qu'elle participerait aux travaux du Comité du désarmement en février 1980. Conformément à la résolution 34/83 L de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par consensus, le secrétariat a pris des dispositions pour fournir au Comité les services nécessaires.

Après avoir procédé à des consultations officieuses, je considère que le chinois peut désormais être utilisé au Comité du désarmement en vertu des dispositions de l'article 37 du règlement intérieur.

Je voudrais maintenant, au nom de tous les représentants, exprimer au Président sortant, l'Ambassadeur U Saw Hlaing, de Birmanie, nos félicitations et nos remerciements pour la manière extrêmement courtoise et consciencieuse dont il a exercé ses fonctions de Président au mois d'août dernier et durant l'intersession du Comité.

Je salue très cordialement les représentants qui sont venus à Genève pour participer à cette séance d'ouverture. Aujourd'hui, la Chine prend sa place au Comité pour la première fois et je tiens à relever la présence parmi nous

(Le Président)

du chef de la délégation chinoise, le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Zhang Wen-Jin. Je voudrais également noter tout particulièrement la présence aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de Suède, M. Ola Ullsten. Je remercie ces représentants de l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Comité et leur souhaite un séjour fructueux et agréable à Genève.

Depuis notre dernière séance, au mois d'août, de nouveaux représentants sont venus se joindre au Comité. Je salue chaleureusement les Ambassadeurs Sallah-Bey, d'Algérie, Onkelinckx, de Belgique, Komives, de Hongrie - qui a déjà servi avec distinction en qualité de représentant de son pays à la CCD -, Okawa, du Japon, et Kalonji Tshikala Kakwaka, du Zaïre. Je leur souhaite à tous beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous de M. Ian Martenson, Sous-Secrétaire général chargé du Centre pour le désarmement, qui est ici pour la première fois depuis qu'il a assumé ses fonctions actuelles.

Le Comité est actuellement saisi des documents suivants :

A. Document CD/55 intitulé "Lettre datée du 25 janvier 1980, adressée au Président du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les résolutions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session".

B. Document CD/56 intitulé "Contrôle et limitation des transferts internationaux d'armes", présenté par l'Italie.

C. Un document intitulé "Provisional List of Members of Delegations to the Committee on Disarmament".

D. Document CD/INF.1/Rev.2 intitulé "Renseignements à l'usage des délégations sur les dispositions et la documentation relatives à la Conférence".

J'ai également demandé au secrétariat de distribuer un projet de décision officieux concernant les dates de la prochaine session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Je me propose de revenir sur cette question un peu plus tard aujourd'hui, en espérant qu'à ce moment-là le Comité sera en mesure de prendre une décision formelle sur cette question.

Conformément à la section VIII du règlement intérieur du Comité, notre première tâche consiste à adopter un ordre du jour pour la présente session et de nous entendre sur un programme de travail.

(Le Président)

L'article 29 du règlement intérieur dispose que "L'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président du Comité avec l'assistance du Secrétaire et soumis au Comité aux fins d'examen et d'adoption". En conséquence, je me propose de vous présenter très bientôt des recommandations pour un ordre du jour, compte tenu des recommandations de l'Assemblée générale et des propositions faites par les représentants lors des consultations officieuses qui ont eu lieu et qui se poursuivent. Nous passerions ensuite à l'examen d'un programme de travail, y compris les dates pour la clôture de la première partie et l'ouverture de la seconde partie de la session, comme prévu dans le règlement intérieur.

Pour le moment, je voudrais simplement dire que, eu égard aux consultations qui ont eu lieu jusqu'ici, je considère que les dix domaines de négociation qui ont été énumérés l'année dernière et sont indiqués dans le paragraphe 20 de notre rapport à l'Assemblée générale continueront de représenter le cadre pour nos efforts et que notre ordre du jour devrait être établi dans ce cadre. J'ose espérer, puisque telle a été l'opinion générale que m'ont exprimée les représentants avec lesquels j'ai été en contact, et tout particulièrement compte tenu de l'expérience acquise l'année dernière, que le Comité sera en mesure de liquider rapidement ces questions d'organisation et de s'attaquer aux problèmes de fond peu après le début de la présente session.

Estimant que tel est le voeu de nombreux représentants et s'il n'y a pas d'objections, je me propose de convoquer pour demain mercredi 6 février, à 11 heures, une réunion officieuse qui sera principalement consacrée à la question de notre ordre du jour. Nous pourrions peut-être aussi aborder l'organisation de nos travaux. Je suis convaincu qu'un tel échange de vues sera profitable non seulement pour le Président, mais pour tous les autres membres du Comité également.

Entre-temps, plusieurs orateurs se sont inscrits qui, conformément au règlement intérieur, souhaitent faire des déclarations avant que le Comité ne passe à l'adoption de son ordre du jour. Toutefois, conformément à nos usages, je voudrais, en ma qualité de Président, formuler quelques observations liminaires concernant nos travaux; d'autre part, avant de passer à notre liste d'orateurs inscrits pour aujourd'hui, nous allons écouter un message que le Secrétaire général a adressé au Comité.

En ce moment, le Comité reprend ses travaux dans des conditions qui, à plusieurs égards, diffèrent de celles qui existaient il y a un an. J'ai déjà souhaité la bienvenue aux représentants de la Chine qui, pour la première fois, prend sa place parmi les membres du Comité du désarmement. Il s'agit en l'occurrence d'un

(Le Président)

événement vraiment historique, car c'est la première fois que tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies participent à des négociations multilatérales sur le désarmement. Je considère que c'est là un élément positif, étant donné qu'il ne manquerait pas d'y avoir des doutes quant au succès de ces négociations si tous les membres permanents n'étaient pas présents.

Par comparaison avec la situation d'il y a un an, le Comité entame ses travaux dans un contexte international caractérisé par une tension accrue. Lorsque le Comité a commencé ses travaux en janvier 1979, c'était tout au plus dans un esprit d'optimisme prudent. Il convient de reconnaître que les résultats de la session de cette première année ont été limités. Aujourd'hui, bien qu'aucun représentant ne puisse être tenté de dire que nous sommes au seuil d'une percée dans le domaine du désarmement, aucun de nous, en revanche, n'a encore trouvé de solution de rechange à proposer. L'objectif de chacun de nous demeure, donc, je pense, de se servir du Comité pour renforcer la sécurité internationale. Le Comité est un mécanisme, un mécanisme essentiel, pour des négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. J'estime que nos préoccupations tant individuelles que communes devraient tendre à préserver la confiance et la bonne foi nécessaires, dont l'existence conjointe permettra au Comité de s'acquitter de son mandat.

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous disposons d'un cadre pour nos activités au cours de la présente session. Ce cadre comprend les décisions et recommandations qui figurent dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale pour 1979. En outre, il y a de nouveaux éléments et de nouvelles circonstances qu'il faut prendre en considération. La résolution 34/83 B adoptée à la 34ème session de l'Assemblée générale contient deux dispositions qui ont directement trait à nos travaux. Dans le paragraphe 1, l'Assemblée prie instamment le Comité d'entreprendre "sans plus tarder des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement inscrites à son ordre du jour". Dans le paragraphe 3, elle prie le Comité d'entreprendre, "à sa prochaine session, des négociations sur le programme complet de désarmement, en vue d'achever son élaboration avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et, ce faisant, de se fonder sur les recommandations adoptées par la Commission du désarmement".

En ce qui concerne "les questions prioritaires de désarmement" inscrites à notre ordre du jour, je voudrais, sans chercher à interpréter les résolutions, simplement rappeler au Comité que l'Assemblée générale, à sa 34ème session, a confié certaines tâches au Comité. Dans quatre résolutions elle nous a instamment

priés d'examiner, "au début" de la présente session, des questions relatives à une interdiction de la fabrication d'armes chimiques, à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et à la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; dans une autre résolution elle a prié le Comité d'engager "à titre hautement prioritaire", des négociations en vue d'une interdiction générale des essais nucléaires; nous avons également été priés de nous "employer le plus rapidement possible à réaliser un accord par voie de négociations" sur le texte d'une convention interdisant la fabrication d'armes radiologiques.

En plus de ces questions, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Comité de "poursuivre ... les négociations" sur la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes; nous avons également été priés de poursuivre à un stade approprié de nos travaux sur la question intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects", l'examen de la question d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Dans la résolution 34/83 G, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement de prendre "dûment ... en considération" les vues exprimées par les Etats au sujet du non-recours aux armes nucléaires, de la renonciation à la guerre nucléaire et d'autres questions connexes.

Enfin, dans la résolution 33/91 G adoptée à sa 33ème session, l'Assemblée générale a prié le Comité "d'étudier les modalités du réexamen de sa composition et de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session." Dans la résolution 33/71 L, également adoptée à sa 33ème session, l'Assemblée générale a prié notre Comité ainsi que la Commission du désarmement de lui "présenter... lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'examen" des propositions et suggestions énumérées au paragraphe 125 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je voudrais aussi mentionner le paragraphe 2 de la résolution 34/83 B qui a trait au Comité du désarmement. Aux termes de ce paragraphe, l'Assemblée générale "invite les membres du Comité du désarmement participant à des négociations séparées sur des questions prioritaires précises de désarmement à n'épargner aucun effort en vue de parvenir au plus tôt à la conclusion positive de ces négociations pour en rendre compte

(Le Président)

au Comité et, à défaut, de soumettre au Comité un rapport complet sur l'état actuel de leurs négociations séparées et sur les résultats obtenus jusqu'à présent afin de contribuer de la manière la plus directe aux négociations du Comité, conformément au paragraphe 1 ci-dessus". Je sais que le libellé de cette demande n'est pas acceptable pour tous les intéressés. En revanche, j'ai la conviction d'exprimer l'opinion de la plupart des membres du Comité en me félicitant de la reprise des négociations séparées sur une interdiction des essais nucléaires et une interdiction des armes chimiques, et en formulant l'espoir que ces négociations seront bientôt menées à bonne fin et que tout au moins des rapports complets les concernant seront présentés au Comité, au moment approprié, par ceux qui y participent.

Depuis que nous nous sommes réunis la dernière fois, les procédures tendant à la ratification du Traité sur la limitation des armes stratégiques offensives ont été renvoyées à plus tard. Je veux espérer que, d'ici peu, le processus SALT pourra reprendre son cours. Les dangers de guerre nucléaire sont un facteur permanent de notre temps. Ils concernent toutes les nations et il est incontestablement dans l'intérêt mutuel de tous de ne pas laisser s'aggraver ces dangers. Les rapports entre les puissances dotées d'armes nucléaires présentent manifestement une importance primordiale à cet égard. L'Assemblée générale des Nations Unies a maintes fois appelé l'attention sur les responsabilités particulières qui incombent à ces puissances et que celles-ci reconnaissent d'ailleurs. Ces responsabilités sont encore plus significatives en période de tension ou de crise internationales.

Je voudrais terminer ces observations liminaires en lançant un appel à tous les membres du Comité pour qu'ils fassent preuve d'un esprit de bonne volonté et de souplesse en établissant notre ordre du jour et en abordant nos travaux. Je demeure convaincu que si cet esprit a la vigueur nécessaire, nous réussirons à surmonter les difficultés qui nous confrontent au cours de la présente session et à faire en sorte que le Comité obtienne des résultats concrets susceptibles d'être présentés à la prochaine Assemblée générale. Nous avons beaucoup de choses à faire. Nous sommes certes tous d'accord sur ce point, mais nous ne devons pas permettre que des divergences quant à la manière de procéder mettent en échec cette détermination mutuelle. Notre procédure nous autorise à travailler sur plusieurs questions simultanément. J'espère que la règle du consensus, que nous acceptons tous, sera interprétée avec réalisme et bon sens. Des négociations ne sauraient être fructueuses en l'absence d'un esprit de compromis. J'ai reçu l'assurance qu'il existe bien un degré de souplesse suffisant pour pouvoir travailler d'une manière constructive. C'est avec le plus grand intérêt que j'écouterai vos vues, en gardant à l'esprit le fait qu'il nous appartient d'agir, et non seulement de parler, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité entre les nations.

(Le Président)

L'Assemblée générale vient d'achever six semaines de délibérations ardues sur toute la gamme des questions de désarmement et de limitation des armements. Le Comité, pour sa part, a été désigné en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement et il faut maintenant nous employer à remplir ce rôle au mieux de nos possibilités.

La parole est maintenant au Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, qui donnera lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie Monsieur le Président. Voici le texte du message que le Secrétaire général adresse au Comité du désarmement :

"La session de 1980 du Comité du désarmement marque le début de la deuxième Décennie du désarmement. Nous entrons ainsi dans une phase nouvelle où nous avons à faire face à une évolution extrêmement inquiétante de la situation internationale. Cette évolution montre l'importance et l'urgence du désarmement. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre au point des mesures urgentes propres à donner au monde plus de sécurité, à l'affranchir de ce qui constitue la plus grave menace pour l'humanité : la course aux armements.

Le Comité est maintenant appelé à entreprendre des négociations constructives sur un certain nombre de questions importantes. Le fait que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires participent pour la première fois aux délibérations de l'organe de négociation devrait ouvrir de nouvelles possibilités de progrès concrets dans ses travaux.

L'interdiction complète des essais nucléaires, qui est directement liée à l'arrêt de la course aux armements et au renforcement du régime de non-prolifération, le désarmement nucléaire, l'interdiction de toutes les armes chimiques et radiologiques, des arrangements efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, telles sont les questions qu'il faut examiner d'urgence pour réduire l'effroyable menace que font peser sur la communauté humaine la diversification et l'accroissement constants des armes de destruction massive.

(M. Jaipal, Secrétaire du Comité et Représentant
personnel du Secrétaire général)

J'ai toujours considéré un programme détaillé de désarmement comme un élément essentiel de la stratégie du désarmement. Si, lors de la deuxième session extraordinaire qu'elle consacrera au désarmement, l'Assemblée générale se trouve en ~~mesure~~ d'adopter un tel programme sur la base des travaux effectués par votre Comité et par d'autres organes compétents, nous aurons fait un pas important vers la réalisation des objectifs du désarmement.

Nous devons tirer pleinement parti d'éventuels accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux en tant qu'éléments d'un processus continu et soutenu, en particulier à une époque où surgissent de nouvelles tensions. Nous devons répondre aux défis d'une situation internationale constamment changeante, mais nous ne devons pas oublier que les possibilités qui s'ouvrent aujourd'hui peuvent se fermer demain.

Le désarmement intéresse tout le monde, c'est l'affaire de tous, car il ne s'agit de rien de moins que de la survie de l'humanité. Comme je l'ai récemment déclaré, à l'ère nucléaire il ne saurait y avoir de vainqueurs, mais uniquement des vaincus. Il est donc d'une impérieuse nécessité que nous mettions fin à la course aux armements et que nous procédions au désarmement. La communauté internationale attend beaucoup de vos travaux et je forme les meilleurs voeux pour que votre session soit fructueuse."

Et c'est la fin du message.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général de sa déclaration. Puis-je lui demander de transmettre au Secrétaire général nos remerciements pour l'important message qu'il a adressé au Comité ?

Etant donné qu'il nous est impossible d'écouter toutes les déclarations au cours de notre séance de ce matin, je propose que nous nous réunissions de nouveau cet après-midi à 15 h 30. Nous entendrions donc cinq déclarations au cours de la matinée et les déclarations restantes durant la séance de cet après-midi. En raison du grand nombre de délégations qui ont exprimé le désir de prendre la parole, nous pourrions procéder de la même façon jeudi, en nous réunissant à 10 h 30, puis à 15 h 30. Comme je l'ai dit précédemment, et s'il n'y a pas d'objections, nous pourrions aussi tenir une réunion officieuse demain à 11 heures à propos de l'adoption de l'ordre du jour et peut-être au sujet du programme de travail.

Il en est ainsi décidé.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation, Monsieur le Président, se félicite du choix du Canada, que vous représentez si dignement parmi nous, pour conduire nos délibérations pendant le premier mois de la session de 1980. Votre pays a su conquérir une renommée bien méritée en matière de désarmement par ses efforts persévérants et son objectivité. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que bien que vous fassiez partie d'une des grandes alliances militaires, votre position mesurée a parfois rejoint celle des membres de ce que l'on appelait le "Groupe des 15" à la Conférence du Comité du désarmement, et qui est aujourd'hui au sein du Comité, le "Groupe des 21".

Je voudrais également exprimer notre satisfaction de voir la Chine occuper le siège qui lui revient légitimement, et ainsi compléter la représentation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Nous inaugurons aujourd'hui les travaux de la deuxième session de cet organe qui est sinon l'unique, du moins le principal forum multilatéral de négociation sur le désarmement. Ce faisant, nous devons tenir présente à l'esprit l'impérieuse nécessité de parvenir à des réalisations concrètes, sinon sur les principales questions de fond inscrites à notre ordre du jour, du moins sur certaines d'entre elles. C'est là un point dont la nécessité ne saurait guère être exagérée. En 1979, nous avons pu invoquer pour expliquer l'absence de progrès tangibles sur les problèmes de fond le fait que nous avons dû consacrer une part importante de la première partie de la session à l'élaboration du règlement intérieur et d'un cadre permanent facilitant l'adoption de l'ordre du jour annuel du Comité. Etant donné que cette année nous n'aurons aucune obligation de ce genre, nous n'aurions aucune excuse à nous présenter de nouveau les mains vides devant l'Assemblée générale, surtout compte tenu du fait qu'en dépit des circonstances défavorables de l'année passée, nous avons pu mener à terme un travail exploratoire fort utile par des consultations informelles et des échanges de vues sur plusieurs des questions de fond, ce qui logiquement devrait nous permettre de parvenir plus facilement au consensus recherché à propos desdites questions.

A mesure que les points de l'ordre du jour du Comité seront spécifiquement soumis à notre attention pendant les périodes prévues au programme de travail, ma délégation se propose d'exposer sa position sur ces points avec toute l'ampleur qu'elle jugera souhaitable dans chaque cas particulier. Par contre, mon intervention d'aujourd'hui sera brève et synoptique. Elle se limitera à quelques considérations générales sur la façon dont, à notre avis, nous devrions nous acquitter de nos fonctions.

(M. García Robles, Mexique)

A première vue, il semble que nous nous réunissions dans un climat international bien peu propice à l'exécution de la tâche qui nous est confiée. Peut-être, cependant, la situation sera-t-elle toute autre.

Le Mexique a déjà expliqué clairement et appuyé par ses votes dans les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, réunis récemment à New York, sa position sans équivoque en ce qui concerne les événements lamentables de l'Iran et de l'Afghanistan. Loin de moi l'intention de réitérer ici les raisons de notre attitude. Ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. Nous partageons pleinement l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans le message qu'il vient d'adresser au Comité.

Par contre, nous voudrions signaler qu'à notre avis la genèse des événements dont il est question n'est pas aussi simple que veulent le dire une bonne part des moyens dits d'information de masse. Il est évident que ces événements ne sont pas fortuits, mais qu'ils ont des racines profondes, aux ramifications fort étendues et variées. Parmi leurs antécédents directs ou indirects, il en est certainement quelques-uns de ceux que l'on est convenu d'appeler impondérables et qui sont parfois ceux qui comptent véritablement. Pour ne citer qu'un exemple, qui nous paraît le plus pertinent dans le cadre du Comité du désarmement, il conviendrait de se demander si des situations comme celles que nous déplorons aujourd'hui auraient pu se produire si les deux superpuissances nucléaires et leurs alliés avaient pris au sérieux dès le début l'engagement solennel contracté il y a déjà dix ans dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Il eut certainement été illusoire de penser que le "traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace" dont on parle ici pourrait, au cours de ce laps de temps, entrer dans la réalité; à notre avis, toutefois, nous étions en droit d'espérer que, plus de deux lustres après la signature du Traité, nous serions parvenus à la "cessation de la course aux armements nucléaires" - qui, selon les dispositions expresses de l'article en question, devait être réalisée "à une date rapprochée" - et que nous aurions considérablement progressé vers la réalisation du "désarmement nucléaire" mentionnée dans le même article.

Nous voulons croire que tous les pays représentés au Comité du désarmement sont conscients des responsabilités qu'ils ont contractées lorsqu'ils se sont délibérément associés au consensus par lequel, le 30 juin 1978, c'est-à-dire il y a à peine un an et demi, a été approuvé le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il nous semblerait naturel qu'il en soit ainsi, puisque ce document est loin de constituer une improvisation, étant donné que les décisions de l'Assemblée générale ont été précédées immédiatement par rien moins que cinq sessions du Comité préparatoire et cinq semaines de travail intense de la Commission spéciale de l'Assemblée elle-même.

(M. García Robles, Mexique)

C'est pour cela et compte tenu de ce que nous considérons comme les exigences inéluctables du moment, étant donné la situation au Moyen-Orient, que selon nous les Etats impliqués dans cette situation et, tout particulièrement, les superpuissances nucléaires, devaient accepter et mettre en pratique, comme normes de conduite impératives, celles qui découlent des dispositions suivantes du Document final :

"Si l'on n'y fait pas obstacle dans tous les domaines, la poursuite de la course aux armements fera peser une menace de plus en plus lourde sur la paix et la sécurité internationales, voire sur la survie même de l'humanité" (paragraphe 2).

"Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre" (paragraphe 11).

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique" (paragraphe 13).

"L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr" (paragraphe 18).

"Si l'objectif final des efforts de tous les Etats doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter et inverser la course aux armements et à ouvrir la voie à une paix durable. Les négociations sur toute cette gamme de questions doivent être fondées sur le respect scrupuleux des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dans la pleine reconnaissance du rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et compte tenu de l'intérêt vital de ce domaine pour les peuples du monde entier" (paragraphe 8).

"La course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, va à l'encontre des efforts réalisés en vue d'assurer un plus grand relâchement des tensions internationales, d'établir des relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et la confiance entre tous les Etats et de donner

(M. García Robles, Mexique)

plus d'ampleur à la coopération et à l'entente internationales. Elle entrave la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies et est incompatible avec les principes qui y sont énoncés, en particulier ceux qui concernent le respect de la souveraineté, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, le règlement pacifique des différends et la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats" (paragraphe 12).

C'est sur la base de cette hypothèse - selon laquelle l'élaboration et l'adoption du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'avaient de sens que si l'on avait la ferme intention d'en observer et appliquer les dispositions - que je me suis permis de dire que la situation sérieuse qui existe actuellement au Moyen-Orient pourrait paradoxalement se révéler propice à l'avancement des négociations du Comité du désarmement au cours de la session que nous inaugurons aujourd'hui.

Je rappellerai à ce propos ce qu'a dit le mois dernier, devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire aux relations extérieures du Mexique, M. Jorge Castañeda, lorsqu'il s'est référé à la préoccupation très profonde qu'a provoquée la situation internationale :

"Nous sommes tombés, ou nous risquons de tomber, dans la guerre froide. Le conflit entre les grandes puissances s'est tellement intensifié que nous nous trouvons devant une escalade constante de mesures et de contre-mesures de pressions et de représailles ...

"Il incombe aujourd'hui aux grandes puissances une nouvelle responsabilité extrêmement grave. Indépendamment des problèmes concrets qui les séparent aujourd'hui, elles doivent examiner ces problèmes et agir sur le plan international de façon non pas à exacerber leurs conflits mais à graduer prudemment leurs réactions." Nous exigeons "qu'elles s'acquittent de leur devoir et s'efforcent de faire progresser le désarmement."

Convaincu du bien-fondé des idées que j'ai brièvement exposées au cours de cette intervention, ma délégation, fidèle à sa position prise dès les premiers jours de la création de l'Organisation des Nations Unies, redoublera d'efforts cette année pour contribuer à l'adoption de mesures de désarmement véritable susceptibles de recevoir l'approbation générale. Ce faisant, nous réitérerons nos exhortations pour obtenir l'application scrupuleuse des engagements si nombreux énoncés dans les documents des Nations Unies relatifs au désarmement, spécialement de ceux qui ont été pris par consensus - notamment de ceux qu'impliquent les dispositions du Document final que je viens de citer.

Notre attitude demeurera celle qu'a fort bien définie le Président López Portillo dans le discours qu'il a prononcé lors de la récente visite qu'il a faite à l'Organisation des Nations Unies pour participer au débat général de l'Assemblée, lorsqu'il a formulé ces concepts, que je rappellerai en terminant la présente intervention :

"Bien que les grandes puissances n'entendent pas que leur propre sécurité dépende de la réduction et de l'élimination subséquente de leurs arsenaux nucléaires, nous devons réitérer notre appel à la sagesse et à la confiance mutuelle..."

"Les peuples du monde n'aspirent pas à une trêve en vue du perfectionnement et de l'accumulation de nouvelles armes. Ils aspirent à une paix fondée sur la sécurité collective et la justice sociale, une paix qui leur permette de se développer indépendamment et qui permette aussi le développement général de la communauté internationale".

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

M. ZHANG Wen-Jin (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, c'est aujourd'hui pour la première fois que la Chine participe aux travaux du Comité du désarmement. Permettez-moi, au nom de la délégation chinoise, d'exprimer à nos collègues et amis de divers pays nos remerciements pour leurs témoignages de sympathie et de soutien. Je tiens également à féliciter, M. McPhail, Chef de la délégation canadienne, de son accession à la présidence pendant le premier mois de la session annuelle de 1980 de notre Comité. Nous sommes convaincus que sous sa direction le Comité abordera les travaux de cette session sous d'heureux auspices.

Le Comité du désarmement, tel qu'il a été créé par une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies à la session extraordinaire consacrée au désarmement, marque une étape importante sur la voie de la démocratisation, avec un accroissement du nombre de ses membres par rapport au précédent organe de négociation et le changement apporté au système de la présidence. La Chine a maintenant décidé de participer à partir de cette année à ses travaux et nous sommes prêts à nous associer activement à vos délibérations et à apporter notre contribution aux progrès d'un désarmement véritable et à la cause de la paix.

Monsieur le Président,

Le début des années 1980 marque la fin de la première Décennie du désarmement proclamée par l'Organisation des Nations Unies. Pendant la décennie écoulée, de

nombreux pays qui s'intéressent à la paix ont présenté diverses propositions et suggestions utiles en matière de désarmement et déployé des efforts positifs pour s'opposer aux guerres d'agression et faire avancer la cause de la défense de la paix mondiale. Des résultats positifs ont été obtenus en brisant le monopole des superpuissances en matière de négociations sur le désarmement. Tout cela est encourageant.

Mais, en revanche, nous devons reconnaître franchement que la première Décennie du désarmement n'a pas donné de résultats satisfaisants pour les peuples de tous les pays. Au contraire, l'expansion des armements, ainsi que la fabrication et la mise au point d'armes par les superpuissances ont continué de s'accélérer. En particulier, la superpuissance qui fait de la propagande au sujet du danger d'une expansion des armements demeure inégalée aussi bien par sa foi aveugle dans l'utilisation de la force militaire que par l'enthousiasme qu'elle manifeste pour l'expansion des armements. Pendant la décennie écoulée, elle a présenté chaque année au moins une proposition nouvelle en matière de désarmement, mais en même temps elle faisait un pas de géant dans le sens d'une expansion des armements. Elle a renforcé ses armements à un rythme et à une échelle sans cesse croissants, en s'efforçant par tous les moyens d'obtenir dans tous les domaines une supériorité militaire par rapport à l'autre superpuissance. Elle a atteint une parité approximative avec cette dernière dans le domaine des armes nucléaires stratégiques et une supériorité manifeste en ce qui concerne les armes et les forces classiques. Elle a considérablement accru ses forces aériennes stratégiques et sa marine de guerre océanique. Elle n'a pas caché qu'elle était prête à mener une guerre nucléaire généralisée ou localisée; aussi bien que n'importe quel type de guerre classique. Compte tenu de cette situation, on est forcé de conclure que la Décennie du désarmement a été en fait une décennie d'expansion accélérée des armements.

Avec cette intensification de l'expansion des armements et des préparatifs de guerre, la rivalité pour l'hégémonie mondiale est devenue encore plus aiguë. Les changements survenus dans l'équilibre des forces militaires entre les superpuissances ont entraîné une modification de leurs comportements respectifs du point de vue de la stratégie globale. L'une s'efforce de préserver et de stabiliser ses positions existantes tandis que l'autre, sous le couvert de slogans attrayants tels que "détente" "sécurité égale" et "non-recours à la force", poursuit agressivement une stratégie de débordement de l'Europe et renforce par ailleurs ses agressions, ingérences et subversions en de nombreux endroits d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Elle use

(M. Zhang Wen-Jin, Chine)

de tous les moyens possibles, allant du déclenchement de guerres par tiers interposés et de la fomentation de coups d'Etat à la mise en place de régimes fantoches et à l'envoi de ses propres troupes à l'étranger. L'intervention armée en Afghanistan montre que la pratique de l'agression et de l'occupation militaires est maintenant sortie du cadre de la "grande communauté" pour s'étendre sur le tiers monde et les pays islamiques. C'est là un nouveau signal de danger, qui indique que ses activités hégémonistes ont atteint un nouveau palier.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais): Je prie le représentant de la Chine de s'interrompre un moment, le représentant de l'Union soviétique demandant la parole.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): La délégation soviétique a demandé la parole à propos de la conduite de la séance, étant donné qu'à notre avis l'orateur qui a présentement la parole aborde des questions sans rapport avec les travaux du Comité du désarmement. Nous voudrions vous demander d'appeler son attention sur ce point et de l'inviter à ne pas détourner le Comité de l'accomplissement des tâches qui lui incombent, à ne pas utiliser des termes contre lesquels nous nous élevons énergiquement et à s'abstenir de provoquer une discussion contradictoire sur une large gamme de questions, ce qui ne pourrait que compliquer le travail du Comité.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais): J'ai écouté avec attention la motion d'ordre formulée par le représentant de l'URSS, et je suis convaincu que tous les membres du Comité, y compris le distingué Vice-Ministre de la Chine, ont fait de même. En réponse, je dirai simplement que l'article 30 traduit l'intention manifestée par le Comité que les séances plénières soient normalement consacrées à l'examen des thèmes en discussion, conformément au programme de travail convenu, mais qu'il précise que tout Etat membre du Comité a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux du Comité et a l'entière possibilité d'exposer ses vues sur toute question qui, à son avis, mérite de retenir l'attention. Je reconnais naturellement que le représentant de l'Union soviétique est beaucoup plus familiarisé avec le règlement intérieur que moi. Néanmoins, il me semble qu'en vertu de l'article 30 nous devrions poursuivre cette discussion; le représentant de l'Union soviétique a exprimé son opinion, le Comité en a pris acte et je me suis référé à l'article 30 qui, à mon avis, est applicable dans le cas présent. Puis-je prier le représentant de la Chine de continuer son intervention?

M. ZHANG Wen-Jin (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire le représentant de l'Union soviétique. Mon intervention est pleinement conforme au règlement intérieur du Comité. Cependant, je ne désire pas m'écarter du sujet et je reprends ma déclaration initiale.

(M. Zhang Wen-Jin, Chine)

De plus en plus nombreux sont ceux qui ne voient plus dans ses slogans de routine tels que "détente" "sécurité égale" et "non-recours à la force" que les instruments d'une rhétorique frauduleuse. Lorsque l'Union soviétique recherche une prétendue "sécurité égale", elle s'efforce en réalité de surpasser les autres et de s'assurer une supériorité absolue.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je prie le représentant de la Chine de m'excuser, mais un membre du Comité a de nouveau demandé la parole. Je présume que c'est à propos d'un point d'ordre. Puis-je demander à ce représentant d'être aussi explicite que possible ? Le Comité tient actuellement sa séance d'ouverture, et nous sommes sans doute tous désireux d'entendre les déclarations de tous les représentants. Personne ici n'ignorant le règlement intérieur pour nous aider à accélérer la conduite de nos travaux, je prie le représentant d'exposer d'une façon aussi précise que possible le point d'ordre qu'il désire voir clarifier.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : J'ai exposé de façon précise mon opinion et, en fait, je n'ai pas invoqué le règlement intérieur. Je ne vois donc pas pourquoi on s'y réfère actuellement. Je me suis adressé à vous pour vous demander d'inviter l'orateur à ne pas détourner le Comité des tâches qui lui incombent. Chacun sait que le Comité est appelé à examiner des questions concrètes de désarmement.

J'ai répété l'idée contenue dans le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'effet que le Comité doit se consacrer à un examen constructif des questions de désarmement. Si j'ai bien compris, votre intervention contient également un appel à des négociations concrètes sur les questions que nous sommes venus discuter ici. Le distingué représentant du Mexique a exprimé une opinion analogue dans son intervention. Si nous admettons que chacun parle de ce que bon lui semble, je crains que nous ne puissions jamais résoudre une seule des questions du désarmement, ni même passer à l'examen de l'ordre du jour du Comité.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je me suis référé à l'article 30 parce qu'à mon avis, c'était précisément l'article pertinent, dans le cas considéré. Cependant, je crois comprendre maintenant que vous ne formuliez pas vraiment une motion d'ordre, mais plutôt que vous lanciez un appel. Je pense que cet appel a été entendu, et j'invite le représentant de la Chine à poursuivre.

M. ZHANG Wen-Jin (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, je tiens à préciser que ma déclaration se rapporte entièrement à la question du désarmement. Je ne veux pas que quiconque m'entraîne à parler d'autres problèmes. Je poursuivrai maintenant ma déclaration. En employant les mots "détente" et "non-recours à la force", l'Union soviétique cherche en fait à endormir les autres peuples afin de pouvoir bafouer à son gré les principes des relations internationales et de la Charte des Nations Unies, recourir effrontément à l'utilisation de la force militaire et lancer des attaques par surprise. Elle défie ouvertement la résolution, appuyée par plus de 100 Etats Membres, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies, lui demande de retirer ses troupes, et poursuit obstinément son occupation armée. Dans ces conditions, quelles garanties peut-on avoir pour l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats et pour la paix et la sécurité mondiales ? Nous reste-t-il d'autre choix que de renforcer notre vigilance et de prendre ensemble des mesures pour défendre la dignité de la Charte des Nations Unies ?

Monsieur le Président, il est naturel que les peuples aient fondé de grands espoirs sur la décennie à venir, proclamée deuxième Décennie du désarmement par l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les premiers jours de cette nouvelle décennie, ce n'est pas la mélodie de la paix que les peuples ont entendue, mais le grondement des canons des envahisseurs armés. C'est là un funeste présage. On ne peut que pressentir que les années 1980 seront lourdes de crises, de bouleversements et de périls. L'agitation de la situation internationale et le risque croissant de guerre suscitent partout des préoccupations et de l'anxiété. La pratique qui consiste à accumuler en fait les armements et à défendre en paroles le désarmement suscite une indignation de plus en plus vive parmi les peuples de tous les pays. Ils exigent que les négociations sur le désarmement prennent un nouvel élan et que ces négociations contribuent véritablement à la sauvegarde de la paix mondiale. C'est dans cette conjoncture que se réunit actuellement le Comité du désarmement. La délégation chinoise, venue à Genève pour participer à ces négociations dans le désir sincère de défendre la paix mondiale, travaillera sérieusement à la réalisation d'un désarmement véritable. Nous voudrions maintenant exposer nos vues sur certaines questions importantes du désarmement.

Nous estimons que si l'on veut accomplir des progrès véritables dans le domaine du désarmement, il faut partir des caractéristiques de la situation internationale actuelle en matière d'armements et établir, pour les négociations sur le désarmement, les principes à suivre pour résoudre efficacement les problèmes existants, et déterminer les objectifs à atteindre. Un point important dans l'état actuel des armements

(M. Zhang Wen-Jin, Chine)

est que les deux superpuissances disposent des stocks d'armements les plus importants du monde. Leur force militaire dépasse de loin celle de tout autre pays. Ce sont elles qui sont à l'origine des principales menaces pour la paix mondiale. Pour prévenir une guerre mondiale, il est nécessaire de demander aux deux superpuissances de montrer la voie en réduisant radicalement leurs armements de façon équilibrée. Lorsqu'elles auront accompli à cet égard des progrès tangibles et substantiels, sans se contenter des assurances verbales habituelles, les autres Etats nucléaires et les Etats militairement importants pourront leur emboîter le pas en réduisant encore les armements dans des proportions et selon des procédures rationnelles. Les pays petits et moyens épris de paix, dont les possibilités de défense sont généralement insuffisantes ou même insignifiantes, ne devraient pas, en règle générale, faire l'objet d'efforts de désarmement. Il serait évidemment injuste de ne pas établir de distinction entre des Etats dont les conditions et les caractéristiques diffèrent totalement et de demander à tous les pays sans exception de réduire leurs armements dans les mêmes proportions et selon les mêmes règles, et cette procédure ne contribuerait pas à préserver la paix et la sécurité mondiale et à réaliser les objectifs véritables du désarmement. Il est donc à notre avis essentiel que ce soit les superpuissances qui prennent l'initiative de la réduction des armements, et ce sera là la pierre de touche du désarmement véritable.

Dans la mesure où l'on ne peut réaliser le désarmement général, il est compréhensible que l'on espère obtenir quelques progrès par un désarmement partiel. Dans le contexte historique actuel, il est certes très difficile ou même impossible de réaliser le désarmement général et complet. Nous estimons donc qu'il serait souhaitable de parvenir, dans le cadre de consultations, à des accords sur des mesures partielles de désarmement susceptibles de maintenir l'indépendance et la souveraineté des nations et la paix et la sécurité mondiale. Ces mesures partielles pourraient comprendre l'interdiction et la réduction de certains types d'armements, tels que les armes nucléaires, classiques, chimiques, biologiques et les autres armes de destruction massive. Elles pourraient également inclure des arrangements régionaux, tels que la création de zones de paix ou de zones dénucléarisées. On pourrait aussi envisager des mesures spéciales telles que des garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires, le retrait des troupes étrangères, le démantèlement des bases militaires étrangères et l'étude et la divulgation de la situation réelle en matière de réduction ou d'accroissement des armements.

(M. Zhang Wen Jin, Chine)

Les pays non-alignés ont demandé l'élaboration d'un programme détaillé de désarmement comprenant des principes et des mesures concrètes de désarmement. Nous nous prononçons pour l'examen de cette question au Comité. Ce programme permettrait à tous les Etats d'exprimer pleinement leurs positions rationnelles et faciliterait dans l'avenir les efforts entrepris pour réaliser un désarmement véritable.

Les Etats non nucléaires s'opposent à la menace nucléaire et exigent que leur sécurité soit garantie en ce qui concerne le recours aux armes nucléaires et que tous les Etats nucléaires s'engagent à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre eux. Ces exigences sont manifestement justes et raisonnables. Nous avons toujours été d'avis que l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires sont essentielles pour éliminer la guerre nucléaire et les menaces nucléaires. Certes, nous savons qu'il n'est pas facile de réaliser ces objectifs. En l'occurrence, nous estimons que les Etats nucléaires devraient du moins s'engager à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre les Etats non nucléaires et les zones dénucléarisées. Il y a déjà longtemps que, de sa propre initiative et unilatéralement, la Chine a déclaré qu'à aucun moment et en aucun cas elle ne serait la première à utiliser des armes nucléaires. En outre, elle a signé le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Nous tenons à réaffirmer cette position au Comité. Nous nous déclarons favorables à la conclusion d'une convention internationale en vue de garantir la sécurité des Etats non nucléaires, et nous sommes prêts à coopérer avec tous les membres du Comité pour la réalisation de cet objectif.

De nombreux pays ont demandé que la priorité soit donnée au problème du désarmement nucléaire. Certes, les armes nucléaires ont un grand pouvoir destructif, et une guerre nucléaire serait une catastrophe sans précédent pour l'espèce humaine. Mais où le désarmement nucléaire doit-il commencer ? C'est là une question qui devrait être étudiée avec soin.

D'aucuns pensent que la première mesure de désarmement nucléaire consisterait à "mettre fin à la fabrication d'armes nucléaires". Il est permis de douter de la valeur de ce raisonnement. Nul ne conteste qu'il existe actuellement d'énormes disproportions entre les arsenaux nucléaires des différents Etats nucléaires, sans parler des Etats qui n'ont aucun arsenal de ce genre. Le simple arrêt de toute fabrication de ces armes ne consacrerait-il pas le droit de certains Etats nucléaires de maintenir leur supériorité nucléaire et d'en faire usage pour soumettre d'autres pays à la menace et au chantage ? Le raisonnement en question est inacceptable, car

(M. Zhang Wen Jin, Chine)

il fait complètement abstraction des besoins réels et ne procède pas de critères équitables. Nous soutenons que ce qu'il faut c'est une première étape vers le désarmement nucléaire dans laquelle les Etats possédant les arsenaux nucléaires les plus importants réduisent d'abord leurs armements nucléaires jusqu'à ce que l'écart énorme qui existe entre eux et les autres Etats nucléaires soit ramené à un minimum. C'est seulement alors que tous les autres Etats nucléaires devraient être appelés à se joindre à eux pour limiter et détruire les armes nucléaires.

D'aucuns proposent que la question du désarmement nucléaire soit examinée dans un forum distinct par les Etats nucléaires et quelques autres Etats choisis à cet effet. Nous sommes d'avis que notre Comité, dont font déjà partie tous les Etats nucléaires et qui est largement représentatif, est l'endroit approprié pour les délibérations sur le désarmement nucléaire et qu'il n'est nullement nécessaire ni approprié de créer un autre forum.

De nombreux pays ont demandé l'arrêt de tous les essais nucléaires. Nous comprenons le désir légitime de ceux qui s'opposent à la course aux armements nucléaires et souhaitent éviter la pollution nucléaire. Mais il convient aussi de faire remarquer que l'arrêt des essais nucléaires ne pourra à lui seul mettre un frein au développement des arsenaux nucléaires des superpuissances ni réduire leurs arsenaux nucléaires; il ne suffira donc pas à assurer le désarmement nucléaire.

La prolifération des armes nucléaires suscite de vives préoccupations. La Chine est opposée au monopole des armes nucléaires exercé par les grandes puissances. Nous estimons que, tant que les superpuissances ne cessent d'accroître leurs arsenaux nucléaires et de recourir à la menace nucléaire, il n'est vraiment pas équitable de demander à tous les Etats non nucléaires de renoncer au droit d'acquérir des armes nucléaires pour assurer leur légitime défense, et encore moins de frustrer les Etats de leur droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Bien entendu, cela ne signifie nullement que nous sommes favorables à la prolifération nucléaire, ou que nous l'encourageons.

L'interdiction des armes chimiques est une question importante que doit examiner le Comité. Les superpuissances possèdent d'énormes arsenaux d'armes chimiques, qui représentent une grave menace pour l'humanité. Une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques devrait être conclue rapidement. La Chine s'est toujours prononcée pour l'interdiction complète des armes chimiques et biologiques. Elle a adhéré depuis longtemps au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou

(M. Zhang Wen Jin, Chine)

similaires et de moyens bactériologiques. Nous sommes d'avis qu'une convention sur l'interdiction des armes chimiques devrait proscrire tous les types d'armes de ce genre et que son champ d'application devrait s'étendre à l'utilisation, à la fabrication, au stockage et à la destruction de ces armes. En outre, des mesures internationales de surveillance et d'inspection devraient être prises pour assurer l'application efficace des dispositions de cette convention. Nous estimons que notre Comité devrait engager dès que possible des négociations directes sur la rédaction de cette convention. La pratique consistant à laisser tout d'abord quelques grandes puissances parvenir à un accord puis à soumettre celui-ci au Comité est largement dépassée et doit être abandonnée.

Le problème de la réduction des armes classiques ne doit pas être négligé, étant donné la réalité de la menace de guerre classique, l'accroissement de la puissance destructive des armes classiques modernes et l'énorme consommation de ressources qu'exige la production d'armes de ce genre. Ce qu'il faut, c'est accorder une importance égale au désarmement classique et au désarmement nucléaire et procéder aux deux en même temps. Telle est notre position.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, alors que les peuples de certains pays étaient déjà victimes de l'agression, des délégués s'étaient aussi réunis à Genève, cette "capitale du désarmement", et avaient eu, dans ce même bâtiment, abritant à l'époque la Société des Nations, des discussions animées sur le désarmement et la défense de la paix. Mais les belles phrases et les formules savantes n'ont pas réussi à empêcher le déclenchement de la Seconde guerre mondiale, et le souvenir de l'holocauste et des souffrances sans précédent qu'a connus le monde entier est encore tout frais dans la mémoire des peuples. Nul ne désire que l'histoire se répète. Les peuples ont également appris, par leur triste expérience, que l'hégémonisme est en fait le promoteur de la guerre mondiale. Les hégémonistes ne cessent de déverser un flot de paroles mielleuses sur la "détente" et le "désarmement", tandis qu'ils accumulent fébrilement leurs armements en vue de la guerre. Nous n'aurons pas la naïveté de penser que les négociations sur le désarmement leur feront abandonner leurs armes ou renoncer à leurs ambitions d'expansion et d'agression.

Pour préserver la paix mondiale, il est plus urgent que jamais que tous les pays et peuples épris de paix s'unissent et se mettent sérieusement au travail. Nous devons informer le public du danger de guerre, afin qu'il renforce sa vigilance. Il faut sans cesse prendre des mesures efficaces et pratiques pour entraver les plans d'agression et d'expansion des fauteurs de guerre et engager une lutte

(M. Zhang Wen Jin, Chine)

impitoyable contre les forces d'agression, sans compromis ni retraite. Nous sommes convaincus que le déclenchement d'une guerre mondiale pourra être évité tant que les peuples du monde entier persévéreront dans cette voie.

La perspective d'une situation internationale inquiétante pour les années 1980 est un grave défi pour tous ceux qui oeuvrent à la préservation de la paix. Le Comité du désarmement se trouve donc face à une tâche historique. Le résultat des négociations sur le désarmement différera selon que nous voudrions un désarmement véritable, un simulacre de désarmement ou pas de désarmement du tout. Nous espérons sincèrement que le Comité du désarmement, allant dans le sens de l'histoire et laissant s'exprimer les aspirations des peuples du monde, oeuvrera pour un désarmement véritable et progressera sur la voie de la préservation de la paix mondiale.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie Son Excellence le Vice-Ministre des affaires étrangères de Chine de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de pouvoir vous souhaiter personnellement la bienvenue au Comité et de vous exprimer en même temps nos félicitations d'avoir assumé les fonctions de Président du Comité pour le mois de février. Nous aurons donc le privilège de travailler avec vous d'une double façon, à la fois en tant que nouveau collègue et en tant que dirigeant de nos débats. Je voudrais également exprimer à notre Président sortant, l'Ambassadeur U Hlaing de Birmanie, nos sincères remerciements du précieux travail qu'il a accompli pour le Comité au cours du dernier mois de la session de l'année dernière, tâche qu'il a d'ailleurs poursuivie pendant l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes très reconnaissants à l'Ambassadeur U Hlaing.

Monsieur le Président, en ce premier jour des négociations de Genève, la délégation néerlandaise au Comité du désarmement tient à saluer chaleureusement la participation de la République populaire de Chine. La décision qu'a prise la Chine de se joindre à nous pour trouver les formules clés cherchées en vain jusqu'ici qui permettraient de freiner la course aux armements, doit être considérée comme l'un des rares faits encourageants dans une situation internationale qui a pris récemment un tour inquiétant. Je m'expliquerai plus longuement à ce sujet dans un moment.

(M. Fein, Pays-Bas)

Mais, tout d'abord, je voudrais souligner que, de l'avis des Pays-Bas, la présence de la Chine aujourd'hui parmi nous confirme, en le complétant, le caractère multilatéral de notre organe de négociation. Il y a là matière à grande satisfaction. La Chine et les Pays-Bas ont de nombreux domaines d'intérêt commun, dont celui du désarmement; nous sommes impatients d'explorer ces domaines dans l'intérêt de la sécurité mutuelle et internationale, ce qui est, somme toute, la principale raison de notre travail en commun dans l'organe de négociation.

A cette fin, comme nous l'avons souligné plusieurs fois devant le Comité et devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il est indispensable que le caractère d'organe de négociation conféré au Comité du désarmement de Genève soit conservé et sauvegardé.

Cette situation entraîne pour nous tous certaines exigences quant à la disposition d'esprit dans laquelle nous devons aborder les problèmes techniques complexes qui se posent à nous. Elle exige aussi, plus qu'il n'est habituel dans les relations diplomatiques, que nous observions une certaine réserve dans notre dialogue. Ces deux exigences - disposition d'esprit positive et réserve dans les approches - s'imposent particulièrement dans un organe de négociation distinct d'une assemblée politique délibérante.

Néanmoins, le Comité du désarmement ne peut ni ne doit se tenir à l'écart des dures réalités que constituent les événements mondiaux. Il ne saurait certainement pas méconnaître ces événements, par exemple lorsqu'une superpuissance recourt à la force armée contre un petit Etat voisin non aligné.

Je dois donc déclarer nettement au Comité que les Pays-Bas considèrent comme absolument inadmissible l'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan.

Cette tentative de soumettre à une domination militaire un petit Etat voisin représente non seulement une menace pour les pays situés dans cette région particulière du monde, mais aussi un grave obstacle au processus d'une large détente mondiale que nous espérons voir bientôt porter ses fruits en nous donnant à tous une plus grande sécurité.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je regrette de devoir demander au représentant des Pays-Bas de s'arrêter un instant. Le représentant de la Mongolie a demandé la parole. Puis-je vous demander, Monsieur l'Ambassadeur, s'il s'agit d'une motion d'ordre ?

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Je regrette d'interrompre la déclaration du distingué représentant des Pays-Bas. Je voudrais que le Comité prenne en considération l'appel que ma délégation vous adresse à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à notre collègue, M. l'Ambassadeur Fein. Je demande instamment qu'à l'avenir le Comité n'entende plus de déclarations de ce genre qui détournent le Comité de son travail fondamental, qui est de mener des négociations sur des questions de désarmement. De pareilles déclarations ne contribueront aucunement à la solution des problèmes dont le Comité du désarmement est saisi à sa présente session.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Le représentant des Pays-Bas voudrait-il bien poursuivre sa déclaration ?

M. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Oui, je vais poursuivre ma déclaration.

S'il est vrai, Monsieur le Président, que ce regrettable événement complique notre tâche au sein de cette conférence diplomatique de négociation, il est vrai aussi qu'il souligne, une fois de plus, la nécessité où nous sommes de chercher plus vigoureusement encore à obtenir des résultats dans les négociations sur le désarmement dont nous sommes chargés la communauté internationale.

Dès lors, allons-nous manquer de réalisme, méconnaître la réalité des faits du jour ? Pouvons-nous courir le risque d'être accusés de garder cyniquement une attitude de froide indifférence alors que Rome brûle ? A ces questions on ne peut que répondre : non, certainement pas.

Car, à notre avis, qui est celui des Pays-Bas, la limitation des armements n'est pas seulement dans l'intérêt de relations stables entre l'Est et l'Ouest, c'est aussi un élément indispensable, la condition sine qua non de tout système stable de la sécurité et de la paix pour tous les Etats, dans toutes les parties du monde. La sécurité et la limitation des armements sont essentiellement liées.

C'est dans cet esprit que les Pays-Bas appuient vivement l'ensemble des mesures et des propositions concernant la limitation des armements qui ont été énoncées dans les communiqués de l'OTAN au mois de décembre en 1979. Nous exprimons l'espoir que ces propositions permettront de freiner la course aux armements, notamment dans le domaine des armes nucléaires tactiques à longue portée.

Le sentiment et l'acceptation totale du fait que le Comité du désarmement est un organe de négociation chargé d'atteindre des résultats concrets doivent rester en 1980 au centre de nos préoccupations.

(M. Fein, Pays-Bas)

Cela implique une participation et un engagement sans réserve de tous les membres du Comité du désarmement en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour, et non pas seulement ceux qui répondraient particulièrement à des intérêts nationaux.

Cette attitude positive de tous les membres du Comité est indispensable car, ce qui est en jeu, comme je viens de le dire, c'est la sécurité de tous les Etats, et non pas seulement celle de quelques grandes puissances militaires ou de quelques blocs de puissances.

Les Pays-Bas quant à eux sont prêts - et plus encore en cette période marquée par des tendances internationales négatives - à poursuivre activement leurs efforts pour aboutir en commun avec vous à des accords dans le domaine de la limitation des armements. Nous sommes prêts à le faire, non seulement ici au sein du Comité du désarmement, mais en toute autre réunion consacrée au désarmement à laquelle participeraient les Pays-Bas.

Toutes les fois que des négociations diplomatiques dans un domaine particulier semblent prometteuses, nous sommes prêts à faire venir des Pays-Bas les experts techniques nécessaires afin de poursuivre ces négociations d'une manière plus détaillée et de contribuer à l'obtention de résultats.

J'en arrive ainsi à la deuxième partie de mon intervention, dans laquelle je tenterai de préciser, pour la soumettre à votre examen, la manière dont le Comité, selon nous, devrait conduire ses travaux cette année, ou tout au moins durant sa session de printemps.

Tout d'abord, il nous semble que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra à Genève au mois d'août, sera certainement l'événement le plus important, et même l'événement crucial de l'année dans le domaine de la limitation des armements. Nous, membres du Comité du désarmement, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir dans le cadre de notre mandat pour améliorer les conditions dans lesquelles cette conférence se tiendra.

Je veux dire par là que des négociations multilatérales sur une interdiction complète des essais devront être entreprises le plus tôt possible, ce qui implique que les trois puissances nucléaires actuellement engagées dans des négociations trilatérales devront faire un gros effort pour atteindre les résultats que nous attendons depuis si longtemps.

Comme nous avons déjà eu d'autres occasions de le signaler ici même, au Comité du désarmement, et devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le fait que SALT II pourrait ne pas être ratifié dans un proche avenir rend d'autant plus nécessaire la conclusion dès que possible d'un accord sur l'interdiction complète des essais. Il apparaîtrait alors nettement qu'il est de l'intérêt de tous de mettre fin à la course aux armements nucléaires.

(ii. Fein, Pays-Bas)

Toujours en pensant à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, nous estimons que le Comité du désarmement devrait entreprendre très prochainement d'examiner les possibilités qui s'ouvrent dans le domaine des garanties de sécurité négatives. Il serait utile d'avoir une idée plus exacte de ce qu'on peut ou non espérer dans ce domaine avant que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération se tienne au mois d'août. Nous devons consacrer nos efforts sur les aspects essentiels des cinq formules unilatérales et nous réserver de déterminer à un stade ultérieur la nature de l'instrument juridique dans lequel les résultats éventuels de nos négociations pourraient finalement être présentés. Nos discussions sur les garanties de sécurité négatives pourraient avoir lieu au sein d'un groupe de travail spécial, comme ce fut le cas l'année dernière.

Mais nos efforts dans le domaine de l'interdiction complète des essais et des garanties de sécurité négatives ne devront pas nous empêcher d'accorder aussi le haut degré de priorité qui s'impose à la réalisation de progrès vers l'interdiction des armes chimiques. Sur la base des résultats déjà atteints dans les négociations bilatérales et de tout ce que l'on connaît de ces zones d'accord, le Comité du désarmement pourrait entreprendre l'ébauche d'une convention sur les armes chimiques. Toutefois, il devrait aussi être possible d'aller plus loin que cela. Nous pourrions examiner certains problèmes qui n'ont pas encore été réglés dans les négociations bilatérales, tels ceux qui concernent le mandat du "Comité consultatif" ou les différents modes de vérification. Nous pourrions également procéder à certaines études techniques détaillées, portant par exemple sur les domaines d'application. A notre avis, il serait préférable que ces questions techniques soient examinées par un groupe d'experts ou par quelque organe subsidiaire de ce genre plus approprié.

En ce qui concerne les armes radiologiques, les Pays-Bas sont en faveur de la mise au point du projet de convention dès cette année, mais seulement une fois qu'il aura été examiné à fond, de préférence aussi, par un groupe de travail. Cependant, cette question ne devrait pas faire obstacle à l'examen des problèmes plus urgents dont j'ai parlé plus haut.

Dans les prochaines semaines, l'une de nos premières tâches consistera à décider de l'organisation de nos travaux. L'année dernière le Comité a consacré un temps inutilement considérable aux questions de procédure et d'organisation. Nous estimons que le programme de travail doit comporter une certaine souplesse, comme le règlement

(II. Fein, Pays-Bas)

intérieur le prévoit. Quand j'ai indiqué que nous sommes en faveur de la création d'un groupe de travail, j'ai indiqué aussi le caractère que, selon nous, les discussions devraient avoir. Il ne nous importe guère de savoir comment seront appelés ces groupes de travail : spéciaux, ad hoc, officieux, etc., pourvu que les consultations qui s'y tiendront soient efficaces et aboutissent à des résultats.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

II. CORDERO di MONTEZEMOLO (Italie) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux de joindre les félicitations de ma délégation à celles qui vous ont déjà été exprimées en votre qualité de Président du Comité pour le mois en cours et en tant que nouveau Représentant permanent du Canada à Genève. En même temps, je voudrais saluer chaleureusement M. Ullsten, de la Suède, ainsi que le Vice-ministre des Affaires étrangères de Chine, qui dirige la première délégation de son pays à venir au Comité du désarmement. Je suis heureux également de souhaiter la bienvenue aux nouveaux et distingués représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre. Enfin, je voudrais saluer le Sous-Secrétaire général ainsi que le Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. l'Ambassadeur Jaipal.

Monsieur le Président,

Le Comité du désarmement se réunit aujourd'hui en un moment de grave tension, et même de crise, dans les relations internationales.

La paix et la sécurité ont été récemment menacées par des initiatives et un comportement qui constituent une violation flagrante des règles et des principes des relations internationales consacrés dans la Charte des Nations Unies.

L'opinion publique mondiale a réagi sans équivoque, et le monde entier manifeste son inquiétude et sa désapprobation : il refuse d'accepter l'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan, acte qui constitue une ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, génératrice de déstabilisation.

Le Gouvernement italien a exprimé clairement son inquiétude dans tous les organismes compétents et il a appuyé pleinement les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les neuf pays de la Communauté européenne, dont l'Italie assume actuellement la présidence, ont également exprimé à l'unanimité leur profonde préoccupation en soulignant la grave menace qui pèse sur la "détente".

(ii. Cordero di Montezemolo, Italie)

Ces dernières semaines, le sinistre écho des coups de feu s'est fait de nouveau entendre dans des régions particulièrement sensibles de notre planète; les événements qui viennent de s'y produire nous ont brusquement rappelé à tous que la course aux armements ne fait que traduire dans la pratique des sentiments d'insécurité et de méfiance.

Pour progresser dans la voie de la "détente", il est essentiel que, d'abord, tous les pays observent rigoureusement les règles du droit international applicables dans les relations entre Etats.

Des violations flagrantes et répétées des principes qui ont été solennellement approuvés, - spécialement pour l'Europe - dans l'Acte final d'Helsinki, et qui, par leur nature même, ne sont susceptibles d'aucune dérogation ni d'aucune interprétation particulière, constituent un obstacle sérieux au développement harmonieux des relations internationales et aux efforts visant à l'établissement d'un monde pacifique, délivré de la menace des armements. En parlant des principes de l'Acte final d'Helsinki, je pense au respect des droits inhérents à la souveraineté des Etats, à l'obligation du non-recours à la force, à l'inviolabilité des frontières et à la non-intervention dans les affaires intérieures, mais je pense aussi à la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de paix.

Dans le monde entier, les hommes et les femmes aspirent à la paix. Mais il est vain de prononcer d'éloquents discours et de faire profession des meilleures intentions si viennent ensuite les démentir en fait un déploiement menaçant de forces et un mépris flagrant du droit international.

Depuis une trentaine d'années, les réalités politiques du monde imposent la pénible nécessité de maintenir les armements à un certain niveau.

Les événements des dernières semaines ont compromis la sécurité internationale et ne peuvent donc être considérés comme échappant à notre compétence. Il est urgent d'agir, de parler fermement, de coordonner nos actions, pour faire disparaître les causes de la présente détérioration du climat politique international et pour inverser la tendance dépressive actuelle.

Le Gouvernement italien a toujours visé à éliminer tous les obstacles et toutes les menaces à la paix et, dans le cas présent, il n'épargnera aucun effort en ce sens.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

La paix dans un contexte de sécurité étant la pierre angulaire de notre politique étrangère, nous nous attachons à poursuivre cet objectif. Tel est l'objet de notre participation loyale et active à l'Alliance atlantique, communauté défensive qui a apporté une précieuse contribution à la tâche difficile qui consistait à préserver la paix et la sécurité dans le monde ces dernières années. A cet égard, je dois rappeler que, dans les récentes décisions tendant à rétablir l'équilibre des forces nucléaires tactiques à grand rayon d'action, pour répondre au défi que représente l'accroissement constant de la puissance militaire des pays du Pacte de Varsovie, on a systématiquement tenu compte de la nécessité de préserver les acquis de la détente. Les pays atlantiques ont d'un commun accord proposé à l'Union soviétique l'ouverture de négociations sur des points précis en vue du contrôle et de la limitation de ces forces. Malheureusement, cette proposition s'est heurtée à un refus.

C'est de cette même approche pacifique que s'inspire notre participation à la Communauté européenne, association de peuples libres qui possèdent un patrimoine commun de tradition et de cultures; la Communauté apporte une contribution majeure au maintien de la paix et à l'établissement de relations fondées sur la confiance, la sécurité et la coopération internationale au sein de notre vieux continent, et entre l'Europe et les autres régions du monde.

L'un des principaux objectifs de la politique étrangère italienne a toujours été la réalisation progressive du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

En signant et en ratifiant le Traité sur la non-prolifération, le Gouvernement italien a renoncé solennellement au droit de mettre au point des armes atomiques. L'Italie prend actuellement une part active aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, négociations qui ont pour but de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe centrale grâce à d'importantes réductions dans cette région.

L'Italie, membre depuis le début de l'organe de négociation sur le désarmement à Genève, a constamment donné des preuves tangibles de son désir de contribuer à tous les efforts visant sincèrement à promouvoir la limitation, la réduction et l'élimination progressive des armements.

Monsieur le Président, on dépense actuellement dans le monde, chaque minute, près d'un million de dollars pour les équipements militaires. En 1965, le coût de la course aux armements s'élevait à 200 milliards de dollars; en 1970, il est passé à 250 milliards de dollars et en 1977, à 350 milliards de dollars.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

Les dépenses consacrées actuellement aux armements approchent rapidement du seuil des 450 milliards de dollars.

Des sommes considérables, qui pourraient être consacrées au progrès économique et social et en particulier, à la lutte contre la faim, la maladie, le chômage et l'analphabétisme, sont englouties dans une formidable machine de guerre, une machine de mort et de destruction, alimentée chaque année par des dispositifs toujours plus meurtriers, plus perfectionnés et plus coûteux, dont l'utilisation serait fort capable de faire disparaître toute trace de vie sur notre planète.

Dans un message solennel, le Pape a récemment rappelé au monde la tragédie et l'horreur d'une guerre menée avec des armes modernes, ainsi que la nécessité de hâter un processus effectif de désarmement. Tous, simples citoyens ou membres de gouvernement, nous avons le devoir de méditer et de prendre à coeur cet avertissement opportun du Saint-Père.

A sa récente session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a rappelé que :

"Le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde. En conséquence, tous les Etats ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement."

Le Comité du désarmement, réorganisé l'année dernière conformément aux recommandations de la session extraordinaire, constitue par sa composition, son expérience et son statut, le forum le plus approprié pour hâter les négociations tant sur le désarmement que sur les mesures collatérales visant à la limitation des armements et au renforcement de la confiance.

Pour la première fois, les puissances dotées d'armes nucléaires sont toutes les cinq membres du Comité. La décision qu'a prise la Chine d'occuper à partir de cette année le siège qui lui revient en tant qu'Etat doté d'armes nucléaires est un geste d'une grande importance qui, nous l'espérons, favorisera de nouveaux progrès dans nos travaux.

Les représentants de 35 autres Etats, ayant maintenant acquis une expérience précieuse dans des négociations qui exigent de la continuité et de la persévérance, participent eux-mêmes de nouveau aux réunions.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

En outre, le règlement intérieur adopté l'année dernière permet actuellement au Comité de bénéficier du concours de pays non membres pour lesquels les négociations sur le désarmement présentent un intérêt particulier. Tout en respectant les pratiques et procédures actuelles du Comité, la délégation italienne estime que l'on devrait exploiter davantage cette possibilité de coopération extérieure, ne serait-ce que pour élucider certains problèmes techniques au sujet desquels tel ou tel pays non membre aurait acquis une expérience utile.

Parmi les résolutions relatives au désarmement adoptées à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, 13 s'adressent spécifiquement au Comité du désarmement et demandent à ce forum multilatéral de négociation de prendre certaines mesures.

Une des questions dont le Comité doit s'occuper, celle de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, représente une première étape indispensable dans le processus graduel conduisant au désarmement nucléaire et elle doit être examinée d'urgence à titre prioritaire. La délégation italienne n'ignore pas les difficultés qui restent à surmonter, notamment en ce qui concerne le problème complexe et capital de la vérification. Nous tenons aussi à réitérer notre appel aux trois puissances participant aux consultations tripartites pour qu'elles ne négligent aucun effort en vue d'aboutir à une conclusion positive et pour qu'elles en notifient le plus tôt possible les résultats au Comité. Nous estimons que le Comité lui-même devrait entreprendre sans tarder des négociations concrètes et que tous ces membres devraient être en mesure de contribuer directement et de manière constructive à la rédaction d'un traité auquel pourrait adhérer un nombre de pays aussi grand que possible.

Il convient aussi d'accorder une attention particulière à l'élaboration d'une convention sur une interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Il ne faut pas oublier que des armes chimiques sont déjà stockées par plusieurs Etats. Des armes de ce genre ont fait l'objet d'une dangereuse expérimentation dans plusieurs conflits et elles peuvent facilement être mises au point par tout pays possédant des connaissances techniques même modestes.

Au cours de la dernière session, nous avons pris note avec satisfaction du rapport présenté par les Etats-Unis et par l'Union soviétique sur les progrès réalisés dans les négociations bilatérales en cours.

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

Impatients de voir aboutir ces négociations à une conclusion très satisfaisante, nous pensons que le Comité du désarmement dispose désormais d'éléments suffisants pour entreprendre des consultations multilatérales sérieuses sur les grandes lignes de la convention envisagée.

Ces consultations pourraient débiter au sein d'un groupe de travail spécial comprenant des experts, conformément à la proposition présentée l'an dernier par l'Italie et appuyée par un certain nombre de pays.

Le Comité du désarmement devrait continuer d'examiner une autre question, celle du renforcement des garanties de sécurité négatives à accorder aux États non dotés d'armes nucléaires. C'est un problème complexe qu'il faudrait aborder en tenant dûment compte de la diversité des situations politiques, militaires et stratégiques. Il conviendrait de procéder à un examen au fond de toutes les propositions existantes.

A la dernière session, les États-Unis et l'Union soviétique ont présenté un projet commun de convention sur l'interdiction des armes radiologiques.

Ce projet mérite un examen attentif. C'est un bon exemple de la façon dont il faut négocier l'interdiction de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive susceptibles d'être identifiés. La délégation italienne se réserve le droit de présenter en temps voulu des observations détaillées à ce sujet et de demander les éclaircissements et les explications que lui semblent nécessiter certaines clauses du projet.

Une autre question encore en suspens concerne le Protocole additionnel au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dont le projet a été présenté par l'Italie à la dernière session et qui vise à compléter et élargir les dispositions juridiques existantes afin d'éviter la mise en place dans l'espace de tout type d'arme. La délégation italienne espère que le projet lui-même pourra être examiné d'une manière approfondie à un stade approprié des travaux du Comité.

La délégation italienne présente aujourd'hui officiellement au Comité un document de travail sur le délicat problème du contrôle et de la limitation des transferts d'armes classiques, problème qui a pris des proportions inquiétantes et qui préoccupe de plus en plus l'opinion publique.

L'Italie estime que les aspects particuliers, la complexité et l'ampleur du phénomène justifient l'établissement rapide, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un organisme spécial chargé d'examiner la question sur le plan régional, sans en perdre de vue les aspects mondiaux.

Nous avons d'abord pensé qu'il pourrait s'agir d'un organe subsidiaire du Conseil de sécurité. Une proposition présentée en ce sens par la délégation

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

italienne à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement est mentionnée dans le Document final de cette session.

A la Commission du désarmement et à la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons même dit qu'il serait possible d'envisager la création d'une institution spécialisée des Nations Unies. Toutefois, nous sommes prêts à examiner toutes les possibilités et toutes les idées et sommes tout disposés à engager, sans parti pris, une discussion contradictoire sur nos vues et nos propositions avec tous les pays s'intéressant à la question.

L'organisme envisagé par l'Italie - dont les principales caractéristiques sont décrites dans notre document de travail - serait un organisme spécial, fonctionnant dans le cadre du système des Nations Unies et comprenant une série de comités régionaux où seraient représentés tous les principaux fournisseurs et acquéreurs d'armes de la région en cause.

Une conférence générale de cet organisme serait chargée d'énoncer les principes fondamentaux et les directives applicables au contrôle et à la limitation des transferts, et il appartiendrait aux comités régionaux de prendre des mesures spécifiques pour maintenir le commerce des armes dans les diverses régions au plus bas niveau possible, compte dûment tenu de toutes les exigences concernant la sécurité, la stabilité et l'équilibre des régions.

Ce n'est pas ici que j'aurai besoin de rappeler ou de souligner les incidences politiques, économiques et sociales de l'accumulation et de la dissémination constantes, depuis quelques années, des armes classiques - dont beaucoup sont des armes très dangereuses. Il s'agit là d'un processus qui ne contribue en rien au maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le document de travail que nous vous soumettons aujourd'hui, nous avons voulu présenter une proposition susceptible d'être étudiée plus à fond au cours de consultations entre la délégation italienne et les délégations intéressées, compte tenu d'autres expériences et, notamment, des récentes initiatives patronnées par le Mexique et d'autres pays d'Amérique latine et des Antilles, qui méritent de retenir toute notre attention.

Il est d'une extrême importance que notre Comité, lorsqu'il entamera ses propres négociations sur les divers points inscrits à l'ordre du jour, ne perde jamais de vue l'objectif ultime des négociations multilatérales sur le désarmement, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

A ce propos, nous avons été particulièrement heureux de noter que la Commission du désarmement des Nations Unies avait approuvé les éléments d'un programme détaillé de désarmement. Ces éléments nous ont été communiqués par l'Assemblée

(M. Cordero di Montezemolo, Italie)

générale, réunie en sa trente-quatrième session, en vue de la présentation, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit se tenir en 1982, d'un programme complet et détaillé de mesures ayant trait à la limitation, à la réduction et à l'élimination progressive des armements. Depuis nombre d'années, l'Italie souligne la nécessité de réunir en un programme global l'ensemble des mesures et des efforts de désarmement. A ce sujet, nous avons présenté dans le passé, de même que plus récemment, des documents de travail détaillés où il est tenu compte de cette nécessité. Nous exprimons donc l'espoir que notre Comité entreprendra aussitôt que possible un examen approfondi des éléments de ce programme. Afin de ne pas retarder les négociations sur d'autres questions de fond, on pourrait confier l'étude de cette question à un groupe de travail spécial.

A notre avis, la définition d'un programme détaillé de désarmement constitue, du point de vue tant logique que pratique, le cadre nécessaire dans lequel les négociations sur les diverses questions, dont certaines ont déjà été abordées par le Comité, prendront tout leur intérêt et tout leur sens. En effet, ce n'est que dans le cadre d'un programme détaillé bien défini que les diverses mesures envisagées - outre qu'elles représentent, bien entendu, d'importants éléments dans leurs propres secteurs - apporteront une contribution adéquate, je dirai même systématique, aux diverses étapes d'un processus dont l'objectif final est le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Le PRÉSIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

M. ULLSTEN (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pour commencer je voudrais vous remercier des aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard et remercier aussi le distingué représentant de l'Italie de m'avoir souhaité la bienvenue. Permettez-moi, en outre, de profiter de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter d'avoir assumé la présidence de la première partie de cette très importante session. Je suis certain que votre façon habile d'exercer la présidence sera très profitable pour nos négociations. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès dans votre importante tâche. Puis-je également, au nom de mon Gouvernement, exprimer ma satisfaction au sujet de la décision de la République populaire de Chine de se joindre au Comité du désarmement.

(M. Ullsten, Suède)

Une proportion importante de la population mondiale va ainsi pouvoir se faire entendre au cours de nos négociations. C'est la première fois que tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sont rassemblés ici et c'est également la première fois que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participent à nos travaux. Il s'agit d'un événement important dans l'histoire des efforts pour le désarmement.

Nous nous attendons à une contribution active et constructive de la part de la Chine.

Monsieur le Président, nous sommes réunis ici dans un état d'esprit assez sombre. Il y a longtemps que le monde n'a pas connu un tel sentiment d'anxiété. La politique de détente est dans un état de crise. Personne n'ose prédire le tour que les événements peuvent prendre au cours de la décennie qui commence. Nous devons penser à ce qui est en jeu pour chacun de nous.

Pendant la décennie qui vient de s'écouler des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les relations Est-Ouest et promouvoir la politique de détente. Ces efforts ont conduit à la signature, entre la République fédérale d'Allemagne et d'autres Etats européens, d'une série d'accords qui ont stabilisé la situation en Europe centrale.

Ces efforts se sont traduits par les négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les superpuissances et des négociations entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie sur la réduction des forces armées en Europe centrale.

Ils ont aussi ouvert la voie aux accords d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

La détente a permis d'engager un dialogue nouveau entre les gouvernements de pays appartenant à des systèmes économiques et politiques différents. Elle a élargi les domaines de coopération entre les peuples et les gouvernements de l'Est et de l'Ouest. Des directives quant à la marche à suivre pour progresser plus avant sur la voie de la paix ont été établies dans l'Acte final d'Helsinki.

Par rapport à la situation qui existait au temps de la guerre froide, ces résultats représentent des progrès remarquables dans les relations Est-Ouest.

Pendant la deuxième moitié des années 1970, la détente a connu des revers et n'a plus progressé. Les soupçons et la méfiance sont revenus au premier plan.

L'an dernier le processus SALT II, qui représente le problème de désarmement, le plus crucial, a été victime d'une tension politique croissante entre l'Est et l'Ouest.

(M. Ullsten, Suède)

En fait, 1979 a été une année d'armement et non de désarmement. Elle a été marquée par des budgets militaires en expansion, des décisions relatives à de nouvelles armes nucléaires, une fermentation sociale, politique et religieuse croissante dans de nombreuses parties du monde, ainsi que par des agressions militaires directes à l'intérieur d'Etats ou entre des Etats.

L'année 1979 s'est achevée par l'intervention militaire ouverte de l'Union soviétique dans un petit pays non aligné voisin. C'est là un acte qui menace la stabilité d'une zone stratégiquement sensible du monde et qui - surtout - a sapé les fondements d'une coopération pacifique avec l'autre superpuissance.

Les autres grandes puissances envisagent aujourd'hui une série de contre-mesures. Il fallait s'attendre à de telles réactions, dans lesquelles il faut voir des expressions d'inquiétude face aux modifications constatées dans l'équilibre mondial des forces. Mais l'on court ainsi le risque d'aboutir à un processus d'action et de réaction, qui deviendrait finalement incontrôlable.

Des erreurs d'appréciation ou autres peuvent donner naissance à un cercle vicieux conduisant à une confrontation entre les deux superpuissances, que ni l'une ni l'autre n'aura voulu ou souhaité.

Si on laisse la méfiance et les soupçons régir les relations entre les superpuissances, les risques de voir des incidents dégénérer en guerre s'accroissent. A l'ère nucléaire, tout conflit local peut finir par déboucher sur une conflagration mondiale.

Beaucoup de gens, y compris des dirigeants politiques, peuvent se demander aujourd'hui pourquoi nous sommes réunis ici pour parler de désarmement. N'est-il pas évident pour tout un chacun que le monde marche dans le sens opposé?

Cette question découle d'un sentiment naturel de frustration et de déception. Mais nous ne devons pas nous laisser entraîner par des émotions. Notre réponse doit être ferme et claire; la poursuite du dialogue est essentielle en période de tension. Nous n'avons aucune raison de nier que la situation soit grave. Mais il importe d'éviter les exagérations. Ceux qui annoncent la fin du monde risquent de voir leurs prophéties s'accomplir. Il importe de ne pas faire revivre la rhétorique de la guerre froide. Des voies de communication entre l'Est et l'Ouest doivent être maintenues ouvertes. La propagande ne doit pas remplacer un dialogue sérieux.

Tous les gouvernements et tous les peuples ont tout avantage à ce que la politique de détente se poursuive; nous aurions tous quelque chose à perdre si la tendance venait à s'inverser.

(M. Ullsten, Suède)

Aucun pays ne peut espérer échapper aux conséquences d'une guerre nucléaire. A l'ère nucléaire il n'existe tout simplement aucune solution de rechange pour celle de la coopération pacifique.

La Suède a toujours appuyé sans réserve la politique de détente. Cela n'a jamais signifié que nous acceptions des attaques contre la liberté et la justice menées au nom de la paix et de l'amitié. Nous avons toujours réagi vivement contre la tendance des superpuissances à subdiviser le monde en sphères d'intérêt et à intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays en vue de promouvoir leurs propres intérêts stratégiques et économiques.

Lorsque nous demandons instamment aux superpuissances, de poursuivre leur dialogue, cela ne signifie pas que nous ayons oublié ou accepté le fait qu'en ce moment même l'une d'entre elles impose son contrôle à un petit pays non aligné. Cela signifie simplement que nous proposons la seule solution qui soit réaliste à l'ère nucléaire.

La décision d'entreprendre les négociations sur la limitation des armes stratégiques, il y a dix ans, a été une victoire du bon sens et du réalisme. Il a fallu du courage et de la sagesse politique pour surmonter la profonde méfiance qui avait prédominé jusque-là dans les relations Est-Ouest.

Nous espérons que l'année 1979 marquerait l'acceptation définitive de SALT II. Mais aujourd'hui son sort paraît incertain. Au lieu d'ouvrir une ère nouvelle de désarmement, le traité est devenu l'objet de critiques et de doutes. Il sert maintenant d'instrument pour pousser les dépenses militaires vers de nouveaux sommets.

Mon gouvernement lance aux Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique un appel pour qu'ils s'engagent à respecter l'accord SALT II en attendant sa ratification. Nous nous adressons à l'un et à l'autre en leur qualité de nations disposant des plus vastes arsenaux nucléaires du monde. Nous nous adressons à eux en tant que membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'ils prennent en considération leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Si le processus SALT était abandonné, cela porterait gravement atteinte à tous les autres efforts en matière de désarmement et de limitation des armements.

Si le processus SALT était abandonné par les Etats-Unis, l'Union soviétique ferait de même. Il en résulterait inévitablement une nouvelle série d'acquisitions et de déploiements d'armes nucléaires.

(M. Ullsten, Suède)

Si le processus SALT était abandonné, on assisterait à de nouvelles tentatives infructueuses d'obtenir une supériorité nucléaire. L'idée dangereuse qu'une guerre nucléaire pourrait être menée et gagnée risquerait de trouver un appui accru de la part des théoriciens et des planificateurs militaires.

Nous demandons aussi instamment à chacune des parties d'entreprendre immédiatement des négociations sur les armes nucléaires tactiques en Europe, sans attendre la procédure de ratification de SALT II. L'OTAN et l'organisation du Pacte de Varsovie ont déclaré toutes deux être prêtes à entamer des négociations au sujet de ces armes.

Récemment, l'Union soviétique a émis des objections à l'encontre de tels entretiens. Nous espérons qu'elle ne persistera pas dans cette attitude. Il faut arrêter la course aux armements nucléaires en Europe.

Pendant longtemps la détente en Europe a présenté un aspect paradoxal en ceci qu'elle a permis d'améliorer les relations politiques et de faire progresser les discussions sur le désarmement cependant que se poursuivait et même s'accélérait la course aux armements. Cette contradiction inhérente s'impose aujourd'hui des contraintes excessives à la détente. Les deux superpuissances sont à blâmer en l'occurrence.

Après le déploiement de nouvelles générations de missiles et de bombardiers soviétiques, l'OTAN choisit aujourd'hui la même voie dite de la "modernisation" des armes nucléaires, expression qui tend à masquer le fait que le caractère destructif de ces armes accomplit un nouveau grand bond en avant.

Pour un pays européen comme le mien, situé entre l'Est et l'Ouest, hors des alliances militaires, la course aux armements des superpuissances en Europe a souvent paru irrationnelle. Elle s'est poursuivie comme si la politique de détente n'existait pas, comme si la Conférence d'Helsinki n'avait jamais eu lieu.

Des décisions visant à accroître les arsenaux nucléaires en Europe ont été prises aux plus beaux jours de la détente, à un moment où se tenaient des réunions au sommet et retentissaient des déclarations solennelles d'amitié et de coexistence pacifique. Des mesures visant à perfectionner les arsenaux nucléaires en Europe ont été prises malgré le fait que la situation politique en Europe est plus stable qu'elle ne l'a jamais été au cours de la période d'après-guerre.

Tout en espérant que ce n'est pas le cas, on est tenté de conclure que certains accords de détente visaient à donner une fausse impression de sécurité, alors même que l'accroissement des armements sapait justement cette sécurité.

(M. Ullsten, Suède)

Des dispositions ont été prises sur le plan militaire de façon isolée. On a laissé des considérations de mise au point de techniques militaires jouer un rôle déterminant dans les décisions visant à perfectionner ou à remplacer des armes. En prenant ces décisions on n'a pas ou guère tenu compte des dommages qui en résultaient sur le plan politique.

L'actuel renforcement des arsenaux militaires est le résultat d'un raisonnement fondé sur plusieurs conceptions fallacieuses.

La première est qu'en dépit des énormes arsenaux nucléaires déjà disponibles, il serait encore utile d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité de ces armes. La notion d'une capacité nucléaire de première frappe utilisable - c'est-à-dire d'une supériorité nucléaire - doit être considérée comme dénuée de tout réalisme.

Une autre conception fallacieuse paraît être que chaque type d'arme nucléaire figurant dans l'arsenal de l'adversaire devrait être compensé par un type d'arme similaire pour ses propres forces. Bien que les armes nucléaires disponibles puissent être en fait parfaitement suffisantes pour répondre à une attaque par telle ou telle arme nucléaire, il se forme une impression de menace nucléaire. Cette impression devient alors un facteur politique affectant l'opinion publique et que les dirigeants politiques ne peuvent se permettre d'ignorer, même s'il paraît injustifié d'un point de vue purement militaire.

Une troisième notion discutable est qu'il serait possible d'utiliser tel ou tel assortiment particulier d'armes nucléaires dans le cas de telle ou telle situation de conflit militaire tout en pouvant limiter et en limitant effectivement à ce niveau le recours aux armes nucléaires. Cela présuppose évidemment que l'adversaire ne ripostera qu'au même niveau limité ou pas du tout. Il n'est pas tenu compte du risque d'escalade.

Le résultat final de ce type de raisonnement est d'inciter le public à penser que l'on peut mener des guerres nucléaires, ce qui rend plus vraisemblable la possibilité d'une guerre nucléaire.

L'objectif des négociations sur les armes nucléaires eurostratégiques doit être une Europe exempte d'armes nucléaires. Cet objectif peut paraître aujourd'hui utopique et il est certain qu'il ne pourra pas être atteint du jour au lendemain. Mais il est essentiel que les négociations soient conduites en gardant présent à l'esprit cet objectif ultime. C'est alors seulement que l'on pourra se prononcer sur les modifications à apporter aux arsenaux et peut-être même aux doctrines militaires pour pouvoir réduire progressivement le nombre des armes nucléaires sans diminuer la sécurité des parties aux négociations.

(M. Ullsten, Suède)

La sécurité de l'Europe est examinée dans le cadre des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées et dans celui de la Conférence sur la sécurité en Europe. La sécurité de l'Europe sera également influencée par la poursuite des négociations sur la limitation des armes stratégiques et par les négociations sur les armes nucléaires tactiques.

Pour avoir une vue d'ensemble de toutes ces négociations, il faut recourir à une approche globale. Le Gouvernement finlandais a mentionné ce problème dans une initiative récente. Nous sommes d'accord pour penser qu'il serait utile d'élaborer un schéma indiquant les objectifs à long terme d'un programme de désarmement pour l'Europe.

Il convient d'accorder maintenant à la perspective européenne une attention beaucoup plus soutenue qu'auparavant.

Deux guerres mondiales ont pris naissance en Europe. L'Europe est aujourd'hui le centre de la course aux armements. Jamais encore dans l'histoire la puissance destructrice des armes en Europe n'a été aussi grande qu'aujourd'hui. Pendant que l'attention était concentrée sur la limitation des armes stratégiques, la concurrence des superpuissances n'a fait que s'intensifier en Europe.

Si l'accroissement des arsenaux nucléaires en Europe se poursuit, nous en viendrons un jour au point où nous serons amenés à admettre que des guerres nucléaires peuvent avoir lieu sur ce continent.

Négocier en vue de réduire les armements nucléaires en Europe est donc une question de guerre ou de paix. C'est pour nous une question de survie.

Il est urgent que des progrès importants soient accomplis dans toutes les négociations en cours. Même modeste, une percée dans les négociations depuis longtemps languissantes sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées aurait une valeur symbolique considérable. Elle montrerait au monde que les parties continuent de poursuivre l'objectif de la détente en Europe sur la base d'un équilibre des forces et de la réciprocité des intérêts.

La sécurité en Europe pourrait aussi être renforcée par la conclusion, dans le cadre de la CSCE, de nouveaux accords concernant des mesures propres à renforcer la confiance. La prochaine réunion faisant suite à la CSCE, à Madrid, offrira l'occasion de s'entendre sur de nouvelles mesures dans ce sens. Elle pourrait aussi frayer la voie à l'adoption, dans l'avenir, de décisions de plus grande portée sur les missiles balistiques continentaux. Ces décisions pourraient, à leur tour, créer les conditions préalables nécessaires à la tenue d'une conférence générale sur le désarmement en Europe.

(M. Ullsten, Suède)

La Suède ne participe pas aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées et n'envisage pas d'être directement impliquée dans de futures négociations sur les forces nucléaires tactiques. Mais nous considérons comme allant de soi qu'il ne saurait être de l'intérêt de personne de prendre des mesures qui risqueraient de porter atteinte à la stabilité actuelle de l'Europe du Nord. C'est ce qui pourrait arriver si l'on introduisait dans cette région de nouveaux types d'armes, offensives ou défensives, avions Backfire, missiles de croisière ou autres, ou si l'on y intensifiait les activités militaires.

La Suède fait partie de l'Europe. Notre sécurité peut donc est affectée par des dispositions d'ordre militaire prises par l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Nous réservons notre droit de réagir et de faire connaître nos vues chaque fois que nos intérêts sont en jeu.

Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui devant le Comité de tous les problèmes. Qu'il ne soit seulement permis d'aborder très brièvement deux points essentiels :

Il avait été généralement admis qu'une interdiction complète des essais nucléaires pourrait être réalisée peu de temps après la ratification de SALT II. Tout ce processus se trouve maintenant retardé.

L'importance d'une telle interdiction est néanmoins si grande que nous voudrions lancer un appel pour que l'on y aboutisse rapidement, sans attendre la ratification de SALT II. Nous estimons qu'il y a de graves dangers à ne pas progresser dans le domaine du désarmement nucléaire.

Je voudrais mentionner tout particulièrement les difficultés auxquelles on pourrait se heurter à propos du Traité sur la non-prolifération en l'absence de progrès en ce qui concerne SALT ou l'interdiction complète des essais. Il se pourrait même que sa crédibilité actuelle soit remise en cause. Il est donc essentiel que les trois Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité réalisent des progrès concrets vers une interdiction complète des essais avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu au mois d'août de cette année.

Les armes chimiques figurent au nombre des armes les plus horribles. Des négociations sur une convention relative aux armes chimiques devraient être engagées au Comité du désarmement sans plus attendre. La capacité du Comité de s'occuper de cette question de façon constructive démontrera si le Comité est capable de jouer un rôle dans le processus du désarmement multilatéral.

(M. Ullsten, Suède)

Monsieur le Président,

La détente est dans un état de crise. Les espoirs exagérés du début de la dernière décennie se sont dissipés pour l'avenir prévisible. Nul ne sait quel cours les choses prendront pendant les années 1980 si nous laissons la situation devenir incontrôlable. Notre volonté politique tout entière doit être mobilisée aujourd'hui pour mettre un terme à cette évolution vers la confrontation et la crise.

La course aux armements entre les deux plus grands blocs militaires du monde ne concerne pas que ces derniers. Elle représente un gaspillage énorme de ressources à un moment où l'écart entre peuples riches et peuples pauvres continue de se creuser.

La politique de coopération pacifique ne concerne pas seulement l'Est et l'Ouest. C'est une nécessité vitale pour tous les pays.

En période de tension, il importe plus que jamais de poursuivre les négociations consacrées au désarmement et au renforcement de la confiance. Nous devons rejeter fermement toute violation grossière de la Charte des Nations Unies. Notre volonté de rechercher la coopération pacifique ne signifie pas que nous approuvions de tels actes. Elle signifie seulement que nous nous engageons à suivre la seule politique réaliste à l'ère nucléaire.

Le monde ne peut se permettre de laisser la confiance entre les pays se dégrader davantage. Il ne peut pas non plus accepter que les progrès accomplis au cours de la dernière décennie soient perdus en raison de l'aventurisme et de la politique de force des superpuissances.

Une stratégie de risque calculé n'est pas de mise à l'ère nucléaire. Il faut enrayer le glissement vers la confrontation et les conflits. Tous les pays, tous les gouvernements et tous les peuples doivent aujourd'hui unir leurs efforts pour inverser ce dangereux courant.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie Son Excellence le Ministre des affaires étrangères de Suède de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à l'adresse de la présidence.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu aujourd'hui à 15 h 30; nous continuerons d'y entendre les orateurs inscrits sur la liste. Y a-t-il un représentant qui souhaiterait prendre la parole avant que la séance ne soit levée ?
Le représentant de la Belgique.

M. ONKELINX (Belgique) : Je prends très brièvement la parole pour vous remercier des paroles de bienvenue que vous m'avez adressées en début de réunion.

Si cette réunion est bien la première à laquelle il m'est donné d'assister, je tiens cependant à dire que, durant cinq ans comme membre de notre Mission permanente à Genève, j'ai pu observer avec beaucoup d'intérêt - bien qu'à l'époque mon pays n'en fût pas membre - les travaux de la Conférence du Comité du désarmement.

Grâce à l'amabilité de tous les délégués, j'avais pu alors nouer des amitiés et faire de nombreuses connaissances au sein de la CCD. De cette époque est né chez moi cet intérêt marquant que j'ai toujours porté aux efforts internationaux de désarmement et de réglementation des armements.

Je retrouve aujourd'hui, autour de cette table, plus d'une figure amie et cela est pour moi à la fois un plaisir et un grand réconfort. C'est vous dire combien je suis heureux et fier de représenter aujourd'hui mon pays au sein de votre Comité.

J'aurai l'occasion, dès jeudi, de m'exprimer au sujet du climat international dans lequel s'ouvre la session 1980 du Comité du désarmement. Même si ce climat est des plus préoccupants, comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a souligné, dans son message, il nous appartiendra de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre à la présente session de réaliser les résultats que la communauté internationale escompte de ses travaux. Plus que jamais apparaît clairement la contribution que notre Comité peut apporter à l'amélioration des relations internationales, au maintien de la paix et de la sécurité.

Je voudrais saluer la présence à nos travaux du Ministre des affaires étrangères de la Suède et du Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, qui ont rehaussé nos débats de leur présence.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Jaipal et l'ensemble des membres du Comité, de même que les représentants du Secrétariat général, de mon souci d'établir avec chacun des relations personnelles très cordiales, de la volonté de mon pays de coopérer dans la mesure de ses moyens à la réalisation du climat de travail et de confiance sans lequel nos travaux ne pourraient être menés à bonne fin.

La séance est levée à 12 h 50.